

ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ

11 rue du 8 mai 1945

33150 CENON

SIREN 333 109 288

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2024

Aux membres de l'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « 2.5.3 Fonds dédiés » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement des subventions d'exploitation et des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons

contrôlé la conformité des options prises, la cohérence des hypothèses retenues, revu les calculs effectués et nous nous sommes assurés qu'une information appropriée était donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes législatifs et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration, dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder

son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 4 juin 2025

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Mathieu BOULAIRE

Mathieu Boulaire

✓ Certified by  yousign

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	80 211	31 876	48 334	48 090
Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL		80 211	31 876	48 334	48 090	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	150		150	150	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	2 649		2 649	2 957	
	TOTAL	2 799		2 799	3 107	
	Total I	83 010	31 876	51 133	51 198	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	68 723		68 723	219 743
	TOTAL		68 723		68 723	219 743
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		629 242		629 242	644 649	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		5 961		5 961	5 678	
	Total II	703 927		703 927	870 072	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	786 938	31 876	755 061	921 270	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 936	1 936
	Fonds propres complémentaires	35 003	29 691
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres	45 332	45 332
	<i>Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	45 332	45 332
	Report à nouveau	26 960	-135 941
	<i>Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-298 062	-215 914
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-81 822	162 910
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-81 822	
	Situation nette (sous-total)	27 409	103 928
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		3 642
	Provisions réglementées		
Total I		27 409	107 571
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	343 000	346 000
Total II		343 000	346 000
Provisions	Provisions pour risques	38 133	38 133
	Provisions pour charges		
Total III		38 133	38 133
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		629
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	10 016	8 239
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 858	274 926
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	169 808	136 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 820	
	Autres dettes	13	4 741
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		5 000
Total IV		346 518	429 564
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		755 061	921 270
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	310	130
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	95 049	88 192
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 584 824	1 575 101
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 981	93 288
	Utilisations des fonds dédiés	46 000	311 500
	Autres produits	7 936	921
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 760 102	2 069 134
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	695 361	594 000
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	78 196	58 707
	Salaires et traitements	727 433	646 939
	Charges sociales	290 660	239 026
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 809	11 012
	Dotations aux provisions		16 612
	Reports en fonds dédiés	43 000	346 000
	Autres charges	150	0
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 840 612	1 912 298
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-80 510	156 835

Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 285	2 995
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 285	2 995
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	43
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	1	43
2. Résultat financier (III-IV)		3 283	2 951
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-77 226	159 787
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	840 3 642	1 856 1 280
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	4 483	3 136
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 003 6 076	12
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	9 079	12
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-4 596	3 123
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		1 767 870	2 075 265
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		1 849 693	1 912 355
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-81 822	162 910
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		-81 822	
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			2 500
Total			2 500
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			2 500
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			2 500



1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

1.1 Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

A ce titre, l'objet social de l'Association APAFED a pour mission : l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.

Elle a pour vocation d'être à l'écoute des femmes victimes des violences conjugales et de leur apporter information et aide. Le terme de violences conjugales s'entend de toutes les formes de violence tant verbales, physiques, sexuelles, morales, psychologiques, économiques, administratives et autres.

Elle a pour but de promouvoir les droits des femmes dans la famille et dans la société :

- En combattant l'oppression spécifique des femmes et de leurs enfants et toutes les formes de discriminations et de violences qu'elles et ils subissent,
- En combattant le sexisme et les discriminations commises en raison du sexe, de la situation de famille ou des mœurs de la victime.

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association APAFED se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toute nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.



1.2 Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et ANC n°2014-03 et 2019-04, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels des associations et fondations doivent être établis conformément au Plan comptable général, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par leurs spécificités. L'une des principales adaptations concerne les fonds dédiés qui sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (règlement CRC 99-01, art. 3).

1.3 Faits marquants

N/A



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

2.2 Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

2.6 Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,35 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)



2.6.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentation s (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 501	-	4 501	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	99 915	4 267	62 791	-	41 391
	Install. générales, ag. Am. divers	69 394	-	59 979	-	9 415
	Matériel de transport	1	-	-	-	1
	Mat bur., informatique, mobilier	161 736	7 133	139 465	-	29 404
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	331 046	11 400	262 234	-	80 211
Immobilisations financières	Participations	150	-	-	-	150
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	2 957	422	730	-	2 649
	Total IV	3 107	422	730	-	2 799
Total général		338 654	11 822	267 465	-	83 011



2.6.1.1 Aménagement du cadre général - Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			11 400		
Immobilisations financières			422		
TOTAL			11 822		

2.6.1.2 Aménagement du cadre général - Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					4 501
Immobilisations corporelles					262 234
Immobilisations financières					730
TOTAL					267 465



2.6.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 501	-	4 501	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	79 169	5 105	57 445	26 829
	Install. générales, ag. Am. divers	64 322	628	59 979	4 971
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	139 465	0	139 388	77
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		282 955	5 733	256 812	31 877
Total général		287 456	5 733	261 313	31 877



2.6.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	4 501	-	-	4 501	-	-
Corporelles	282 955	5 733	-	256 812	-	31 877
TOTAL	287 456	5 733	-	261 313	0	31 877



2.7 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.



2.7.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	31 628	5 312	-	-	-	-	-	36 940
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	45 332	-	-	-		-		45 332
Report à nouveau	-135 942	162 902	-	-		-		26 960
Excédent ou déficit de l'exercice	162 910	-244 733	-	-	-	-	-	-81 823
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	3 643			-3 643		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	107 572	-76 519	-	-3 643	-	-	-	27 410



2.4.2 Fonds propres (ESSMS)

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	31 628	5 312	-	-	36 940
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	45 332	-	-	-	45 332
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-	-	45 332
Report à nouveau	-135 942	162 902	-	-	26 960
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-	-	- 173 189
Excédent ou déficit de l'exercice	162 910	-244 733	-	-	-81 823
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-	-	-	-	-73 054
Situation nette	103 929	-	-	-	27 410
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	3 643		-3 643	-	-
Provisions réglementées	-		-	-	-
TOTAL	107 572	-76 519	-3 643	-	27 410



2.4.3 Le résultat de l'exercice

Il se compose de :

- 1) - 81 824.16 résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- 2) Dont – 73 054 résultats sous contrôle de tiers financeurs, « résultats pouvant être repris par un tiers financeur »

		RESULTAT PAR ANALYTIQUE	RESULTAT PAR DISPOSITIF	PROPOSITION D'AFFECTATION	
				REPORT à NOUVEAU	SOUS CONTRÔLE FINANCEUR
	CHRS INSERTION	€ (73 054,00)	€ (73 054,00)		€ (73 054,00)
SERVICES EXTERIEURS	ALT	€ (5 549,71)			
	SOUS LOC	€ 570,41			
	DUP	€ 7 937,24	€ 1 638,76	€ 1 638,76	
	AMBES	€ (1 319,18)			
6 PLACES + 30 PLACES	ALT 30 PLACES	€ 801,99			
	HU	€ 7 182,22	€ 7 984,21	€ 7 984,21	
CENTRE GISELE HALIMI	CENTRE ECOUTE	€ 3 784,33	€ 3 784,33	€ 3 784,33	
HEBERGE HOTELS + TAXIS		€ 12 435,65	€ 12 435,65	€ 12 435,65	
PRISE EN CHARGE ENFANTS		€ (41 592,99)	€ (41 592,99)	€ (41 592,99)	
ASSOCIATION		€ 6 979,88	€ 6 979,88	€ 6 979,88	
Total		€ (81 824,16)	€ (81 824,16)	€ (8 770,16)	€ (73 054,00)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L ACTIVITE MEDICO SOCIALE DE L ENTITE

RESULTAT COMPTABLE	-81 824,16
reprise de résultat antérieur	-17 821,55
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-99 645,71
Dont résultat effectif sous gestion propres	-8 770,16
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-90 875,55



2.5 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.5.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	16 612			16 612
Provisions pour charges	21 522			21 522
TOTAL	38 133			38 133

2.5.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

2.5.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-



2.5.1.3 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite		68 040	68 040
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			



2.5.2 Passifs non comptabilisés

2.5.3 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Comptes	Début exercice	Augment.	Diminution	Fin d'exercice 31 12 204	axe ana
2024	0,00	30 000,00		30 000,00	ALT 30 PLACES
	36 000,00	13 000,00		49 000,00	BAUX GLISSANTS
	35 000,00		6 000,00	29 000,00	ALT
	40 000,00			40 000,00	HU 6 PLACES
	70 000,00			70 000,00	DUP
	100 000,00		40 000,00	60 000,00	GISELE HALIM
	65 000,00			65 000,00	E EN CHARGE ENFANTS
	346 000,00	43 000,00	46 000,00	343 000,00	



2.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	68 724	68 724	
Charges constatées d'avance		5 961	5 961	
TOTAL		71 523	71 523	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		10 016	10 016		
Fournisseurs et comptes rattachés		164 859	164 859		
Dettes fiscales et sociales		169 809	169 809		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		1 820	1 820		
Autres dettes		14	14		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		346 518	346 518		



2.7 Compte de résultat

2.7.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	8 040
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	8 040



2.7.2 Produits

RESULTATS ANALYTIQUES PAR SERVICE au 31/12/2024													
	GENERAL	CHRS	SERVICES EXTÉRIEURS				GRENNELLE		CENTRE GISELE HALIMI	PRISE EN CHARGE ENFANTS	HERBERGE HOTEL	TAXIS	ASSOCIATION
			ALT	SCUS LOC	DUP	PRESCOLLE AMBERS	ALT 30 PLACES	HU					
Produits tarification	819 517,00	799 472,00	20 100,00										
Prestations services	100 519,60	26 809,00	8 692,00	21 082,50	17 013,00	4 481,50	11 586,10	10 853,50	0,00				
Subventions	759 781,29	9 871,00		65 262,76	159 066,46	25 285,48	125 743,40	83 535,19	187 385,00	68 672,50	18 000,00	19 000,00	3 960,00
Autres produits	87 996,83	32 623,00	6 000,00		573,00		511,63	114,60	40 000,00			1 000,00	7 174,60
Total Produits	1 767 869,72	868 775,00	34 792,00	86 344,76	170 652,46	29 766,98	137 843,13	94 503,29	227 385,00	68 672,50	18 000,00	20 000,00	11 134,60



3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

3.1 Effectifs

EFFECTIF MOYEN

19
